

Course sélectionnée dans les 250 jours de fête de Jogging International	
BULLETIN D'INSCRIPTION : 8 euros <input type="checkbox"/> (Écrire en lettres majuscules)	
NOM :	SEXE : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
PRÉNOM :	DATE DE NAISSANCE :
CATÉGORIE :	CLUB ou ASSOCIATION :
ADRESSE :	
<p align="center">APRÈS LA COURSE, POUR LES COUREURS ET LES ACCOMPAGNATEURS</p> <p>Un repas vous sera proposé sur place (vin, blanquette à volonté et animation assurée). Inscriptions au repas avant le départ de la course dernier délai.</p> <p align="center">Prix du repas par personne 12 euros x _____ = _____ €</p> <p align="center">PRIX ET RECOMPENSES DE LA COURSE</p> <p align="center">A l'arrivée : une bouteille et un tee-shirt pour tous. Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes au scratch. Les 3 premiers de chaque catégorie (sans cumul). Pour les chanceux, tirage au sort de nombreux lots (pour les présents).</p> <p align="center">RÈGLEMENT de la COURSE</p> <p>ARTICLE 1 Les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité. - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance consécutive à un mauvais état de santé. - Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance pour la responsabilité civile. - Individuelle accident : les licenciés sont couverts ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.</p> <p>ARTICLE 2 Des postes d'épongeages et ravitaillement sont prévus conformément à la réglementation des courses hors stade.</p> <p>ARTICLE 3 L'assistance médicale est assurée par les pompiers et un médecin.</p> <p>ARTICLE 4 Le départ sera donné à 17h00 Place de la République.</p> <p>ARTICLE 5 Remise des prix et repas place du Général Leclerc, sous les halles.</p> <p>ARTICLE 6 Des douches sont mises à la disposition des coureurs.</p> <p>ARTICLE 7 Conformément à la réglementation des courses hors stade, un certificat médical (précisant la non contre indication de la pratique de l'athlétisme en compétition de moins d'un an) ou une licence FFA OU FFT en cours de validité doit être fourni lors de l'inscription.</p> <p>ARTICLE 8 Les coureurs doivent au minimum être dans la catégorie cadet pour pouvoir participer à la course.</p>	
<p>Renvoyez l'inscription à Jean-Pierre PANONT 1 chemin Sabatié 11300 Gaja et Villedieu</p>	<p align="center">SIGNATURE</p> <p>(DATE) _____</p>
COURSE INSCRITE AU CHALLENGE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUDE 2011	

Course sélectionnée dans les 250 jours de fête de Jogging International	
BULLETIN D'INSCRIPTION : 8 euros <input type="checkbox"/> (Écrire en lettres majuscules)	
NOM :	SEXE : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
PRÉNOM :	DATE DE NAISSANCE :
CATÉGORIE :	CLUB ou ASSOCIATION :
ADRESSE :	
<p align="center">APRÈS LA COURSE, POUR LES COUREURS ET LES ACCOMPAGNATEURS</p> <p>Un repas vous sera proposé sur place (vin, blanquette à volonté et animation assurée). Inscriptions au repas avant le départ de la course dernier délai.</p> <p align="center">Prix du repas par personne 12 euros x _____ = _____ €</p> <p align="center">PRIX ET RECOMPENSES DE LA COURSE</p> <p align="center">A l'arrivée : une bouteille et un tee-shirt pour tous. Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes au scratch. Les 3 premiers de chaque catégorie (sans cumul). Pour les chanceux, tirage au sort de nombreux lots (pour les présents).</p> <p align="center">RÈGLEMENT de la COURSE</p> <p>ARTICLE 1 Les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité. - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance consécutive à un mauvais état de santé. - Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance pour la responsabilité civile. - Individuelle accident : les licenciés sont couverts ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.</p> <p>ARTICLE 2 Des postes d'épongeages et ravitaillement sont prévus conformément à la réglementation des courses hors stade.</p> <p>ARTICLE 3 L'assistance médicale est assurée par les pompiers et un médecin.</p> <p>ARTICLE 4 Le départ sera donné à 17h00 Place de la République.</p> <p>ARTICLE 5 Remise des prix et repas place du Général Leclerc, sous les halles.</p> <p>ARTICLE 6 Des douches sont mises à la disposition des coureurs.</p> <p>ARTICLE 7 Conformément à la réglementation des courses hors stade, un certificat médical (précisant la non contre indication de la pratique de l'athlétisme en compétition de moins d'un an) ou une licence FFA OU FFT en cours de validité doit être fourni lors de l'inscription.</p> <p>ARTICLE 8 Les coureurs doivent au minimum être dans la catégorie cadet pour pouvoir participer à la course.</p>	
<p>Renvoyez l'inscription à Jean-Pierre PANONT 1 chemin Sabatié 11300 Gaja et Villedieu</p>	<p align="center">SIGNATURE</p> <p>(DATE) _____</p>
COURSE INSCRITE AU CHALLENGE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUDE 2011	